

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(6\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Ch. Poirier, janvier 1862](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Ch. Poirier, janvier 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 1 p. (229r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Ch. Poirier, janvier 1862, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (6)

Consulté le 28/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/41963>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [janvier 1862](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Poirier, Ch.](#)

Lieu de destination Paris

Description

Résumé Godin explique à Poirier que le ciseleur qu'il avait envoyé est parti et qu'il a menacé d'intenter un procès à Poirier parce qu'il ne lui a pas compté ses frais de voyage. Godin remet à Poirier la somme due pour les heures de travail du ciseleur, et il lui demande de recruter deux ciseleurs, sans leur promettre le paradis. Dans le post-scriptum, Godin précise que le ciseleur n'avait pas présenté son livret d'ouvrier.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Transport de marchandises](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Genève le dimanche 1862

229

229
227/232

Monsieur Cochin

Le courrier est parti lorsque je vous
ai écrit il n'aurait qu'à laisser présenter
son intention de partir en présentant
à d'autres conditions que celles renfermées
dans votre lettre et par avoir dit qu'il
n'avait pas l'intention de se rendre à
Genève mais dès le soir du même jour
il a remis des outils - j'ai alors fait
faire le compte de ses heures mais je
me suis refusé de lui compter les 12 francs
de frais de voyage il s'est refusé à
rien recevoir et il a dit que vous auriez
de ses nouvelles à son arrivée à Paris
vous lui avez à cet égard promis au paradis
à Genève qu'il ne pas trouver et dit
me de revenir vous serez appelé en justice
pour tenir à son égard les engagements
que vous avez pris avec lui je lui ai
répondre qu'il était son affaire que je ne
connaissais que les conditions contenues dans
votre lettre en attendant je lui dois
heures à ce contenu soit je
que je vous envoie à lui payer et de
en remettre à l'écrit le montant

vous pouvez donc à mon usage dans ces heures
mais ne leur pas mettre pas le paradis
agréez Monsieur mes
Cochin

Vous devez répondre à son
 refus et lui dire que vous
 n'avez rien de fait pour
 l'instant